



**ARGENTINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION
DE MARCHANDISES**

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL
PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

*Corrigendum**

À la page 4, titre V 3, le point 5) doit se lire comme suit:

- 5) incorporer des éléments nationaux dans les produits fabriqués dans le pays.
-

* En français seulement.